

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

Adapter les forêts au changement climatique (Mo. 23.4155)

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ziehli, Karel

Bevorzugte Zitierweise

Ziehli, Karel 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Adapter les forêts au changement climatique (Mo. 23.4155), 2023*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 25.06.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Landwirtschaft	1
Forstwirtschaft	1

Abkürzungsverzeichnis

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Landwirtschaft

Forstwirtschaft

MOTION
DATUM: 19.12.2023
KAREL ZIEHLI

En 2020, Daniel Fässler (centre, AI) avait été l'instigateur de l'inclusion de trois mesures supplémentaires dans le programme Forêt 2020-2024, s'agissant des soins sylvicoles pour renforcer la stabilité des **forêts**, des coupes de sécurité dans les forêts de détente et du rajeunissement forestier **adapté au climat**. Il souhaite maintenant que ces **trois mesures soient inscrites de manière pérenne dans la convention-programme Forêt** à partir de 2025. Il appelle également de ses vœux une augmentation de CHF 25 millions par année pour divers programmes.

Alors que la **motion** est soutenue par les directeurs cantonaux concernés, le Conseil fédéral a recommandé aux membres de la chambre haute de la rejeter, pour des raisons budgétaires. Bien que l'exécutif reconnaisse l'importance de ces mesures supplémentaires, les finances fédérales ne permettent pas d'augmenter les dépenses environnementales, comme soutenu par Albert Rösti. La base de la convention-programme ne serait toutefois pas impactée en cas de refus de la motion, Albert Rösti estimant déjà réjouissant de ne pas devoir procéder à des coupes dans ce programme. Malgré cela, le **Conseil des Etats** s'est exprimé, à une large majorité de 31 voix contre 4 et 2 abstentions, **en faveur** d'une augmentation des dépenses dans ce domaine. Le texte passe donc aux mains du Conseil national.¹

1) AB SR, 2023, S.1227 ff.